



GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE PARIS

## ACCUEIL DU GREFFE UNIQUEMENT SUR RENDEZ-VOUS

---

Publié le 18/01/2021

Depuis le 9 novembre, l'ensemble des démarches, formalités et dépôts de documents à l'accueil du greffe se fait sur rendez-vous uniquement.

2 possibilités simples et rapides pour obtenir un rendez-vous :

- Site internet - [www.greffe-tc-paris.fr](http://www.greffe-tc-paris.fr) : rubrique "prise de rendez-vous"
- Centre d'appels - 0 891 01 75 75 \*

Une prise de rendez-vous suivie :

Afin de garantir la ponctualité des entrevues, nous vous adresserons un courriel de confirmation après la prise de rendez-vous.

Le jour de votre venue au greffe, vous vous dirigerez directement vers le guichet indiqué dans votre mail.

Afin d'éviter tout déplacement :

Infogreffe.fr : Formalités au registre du commerce (RCS) et des sociétés et dépôts des comptes annuels...

**infogreffe**  
Entreprendre en confiance

Tribunal digital : Déclaration de cessation des paiements, demandes de sauvegarde, dépôts de requêtes, demandes de rendez-vous en prévention... **tribunal digital**  
Agir en justice

RPVA : Au fond et en référé: saisines du tribunal , dépôts de conclusions, demandes de renvoi



\* 0,30 €/minute